

Séance du 14 octobre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	32	29

Date de la convocation : 08.10.2024

Date d'affichage : 08.10.2024

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Monsieur NIATI, Madame LITWINSKI, Messieurs BIANCHI, LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Madame VESSAH, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Messieurs AGARD, ABDELLAOUI, Madame AUDET, Monsieur EDOM, Madame BITTY KOUAKOU, Monsieur JLASSI, Mesdames THELUS ROSINEL, AWALE GUEDI, BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI, Monsieur LAVICTOIRE.

PROCURATIONS : Monsieur VEY pour Madame LENGARD, Madame SOUFI pour Monsieur NIATI.

ABSENTS : Mesdames RHOUN, KOMBO-TSIMBA, Monsieur AMIENS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Décision modificative n° 1

Rapporteur : M. Bisson

N° 2024-58

VU le code général des collectivités territoriales, et l'article L.1612-11 autorisant les communes, à modifier le budget primitif en cours d'exercice, afin d'ajuster celui-ci en fonction de nouveaux événements ou de nouvelles informations, ainsi que l'article L.2311-1,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n° 2024-16 en date du 25 mars 2024 relative au Budget Primitif 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir une décision modificative pour prendre en compte les notifications de recettes et de dépenses,

Après l'avis de la commission générale en date du 30 septembre 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE,

Article 1^{er} : D'adopter la décision modificative n°1 en intégrant les besoins nouveaux, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Fonction	Chapitre	Libellé	Montant
510	20	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	46 926,00
845	20	Frais d'études	95 000,00
020	20	Frais d'insertion	-5 616,00
		Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	136 310,00
11		Installations générales, agencements, aménagements des constructions	25 000,00
845	21	Installations de voirie	-160 000,00
020	21	Autre matériel informatique	5 616,00
		Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	-129 384,00
321	23	Immobilisations corporelles en cours - Constructions	-306 259,05
551	23	Immobilisations corporelles en cours - Constructions	-25 000,00
511	23	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques	65 000,00
		Chapitre 23 – Immobilisations en cours	-266 259,05
845	4581	Opérations sous mandat - Dépenses	95 220,00
		Chapitre 458 – Opérations sous mandat	95 220,00
01	040	<i>Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables</i>	9 191,00
		Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 191,00
		TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-154 922,05

Recettes

Fonction	Chapitre	Libellé	Montant
01	021	Virement de la section de fonctionnement	943 301,37
		Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	943 301,37
01	10	FCTVA	-21 192,00
		Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	-21 192,00
01	13	Amendes de police	236 152,00
		Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues	236 152,00
01	16	Emprunts en euros	-1 408 403,42
		Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	-1 408 403,42
845	4582	Opérations sous mandat - Recettes	95 220,00
		Chapitre 458 – Opérations sous mandat	95 220,00
		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	-154 922,05

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Fonction	Chapitre	Libellé	Montant
020	011	Charges à caractère général	82 006,00
023	011	Charges à caractère général	2 313,00
212	011	Charges à caractère général	36 109,51
281	011	Charges à caractère général	95 400,00
311	011	Charges à caractère général	22 000,00
316	011	Charges à caractère général	4 016,00
322	011	Charges à caractère général	4 428,00
		Chapitre 011 – Charges à caractère général	246 272,51
020	012	Personnel titulaire : rémunération principale	638 000,00
316	012	Personnel non titulaire : rémunérations	4 600,00
		Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	642 600,00
01	014	FPIC – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	14 292,00
		Chapitre 014 – Atténuations de produits	14 292,00
024	65	Aides aux associations et subventions	3 500,00
201	65	Bourses, prix et secours	70,00
321	65	Aitres charges de gestion courantes - Autres	15 000,00
420	65	Bourses, prix et secours	5 745,20
		Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes	24 315,20
01	68	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	-1 493 000,00
		Chapitre 68 – Dotations aux provisions, dépréciation	-1 493 000,00
01	023	Virement à la section d'investissement	943 301,37
		Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	943 301,37
		TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	377 781,08

Recettes

Fonction	Chapitre	Libellé	Montant
020	013	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	68 000,00
		Chapitre 013 – Atténuations de charges	68 000,00
01	73	FPIC – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	191 229,00
		Chapitre 73 – Impôts et taxes	191 229,00
01	74	État – Compensation au titre des exonérations de taxes foncières + FCTVA	86 719,57
		Chapitre 74 – Dotations et participations	86 719,57
01	75	Autres produits divers de gestion courante	22 641,51
		Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	22 641,51
01	042	<i>Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>	9 191,00
		Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 191,00
		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	377 781,08

Article 2 : La décision modificative n° 1 s'équilibre en section d'investissement à – 154 922,05 € et en section de fonctionnement à 377 781,08 €

Article 3 : Le nouveau montant cumulé du budget est de :

- ⇒ 16 414 155,02 € en section d'investissement et
- ⇒ 29 501 134,30 € en section de fonctionnement

Article 4 : Dit que le budget de la commune est voté au niveau du chapitre en investissement et en fonctionnement.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

Le Tribunal Administratif de Melun peut être également saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr


Le secrétaire de séance
Nadine HULIN

POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 14 octobre 2024


Le Maire,
Michel BISSON

**IV - ANNEXE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 2024 - IV
ARRETE ET SIGNATURES - D1**

Département de Seine-et-Marne DM N° 1
Service de gestion comptable de Melun
COMMUNE DE LIEUSAIN

Nombre de membres en exercice : 32
Nombre de membres présents : 27
Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres absents : 3
Nombre de suffrages exprimés : 29
VOTES : Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

Date de convocation : 08 octobre 2024

Présenté par

A lieusaint, le 14 octobre 2024
LE MAIRE,
M. BISSON



Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire,
A Lieusaint, le 14 octobre 2024

LES MEMBRES DU CONSEIL,
M. FLAHAUT

Mme THOBOR

Mme DUCLAU

Mme RHOUN

Mme VESSAH

Mme HABERT

Mme AUDET

Mme THELUS ROSINEL

M. NDOYE

M. FLAHAUT

M. NIATI

M. LAUBERTHE

M. VEY

M. AGARD

M. EDOM

Mme AWALE GUEDI

Mme ARPACI

Mme LENGARD

Mme LITWINSKI

Mme HULIN

Mme KOMBO-TSIMBA

Mme SOUFI

Mme BITTY KOUAKOU

M. AMIENS

M. LAVICTOIRE

M. NIANE

M. BIANCHI

M. GOUET-YEM

M. CAMPEIS

M. ABDELLAOUI

M. JLASSI

Mme BETHUNE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le
et de la publication, le

A Lieusaint, le

LE MAIRE,
M. BISSON